



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Le Député-Maire

Affaire suivie par C. BEYELER
Poste : 6592
Pôle Urbanisme Aménagement

Monsieur Alexis ROUQUE
Directeur Général
HAROPA PORTS DE PARIS
Port Autonome de Paris
2, Quai de Grenelle
75 732 PARIS CEDEX 15

Saint-Maur-des-Fossés, le 07 janvier 2015

Objet : Avis sur le projet stratégique 2015-2020 de Ports de Paris dans le cadre de la consultation du public (08-12-14 au 08-01-15)

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier reçu le 05 décembre 2014, vous m'avez invité à participer à la consultation sur le projet stratégique 2015-2020 de Ports de Paris afin de contribuer à une vision partagée des ports de demain.

Comme vous le savez, la commune de Saint-Maur-des-Fossés, est à la fois site portuaire (avec le port de Saint-Maur, au nord ouest de la ville) et riveraine d'un site portuaire (le Port de Bonneuil, au sud-ouest de son territoire). C'est pourquoi, la commune a toujours été attentive, voire réactive, à l'égard de l'activité de ces ports et de l'évolution de leurs impacts sur les Saint-Mauriens et leur environnement. J'ai donc pris connaissance avec intérêt de votre projet stratégique, qualifié de « porteur d'enjeux et créateur de valeurs ».

Ports de Paris a engagé depuis plusieurs années une démarche de concertation pour mieux connaître la perception que pourraient avoir les habitants, associations et villes riveraines des ports. Celle-ci a souligné la nécessité d'une plus grande ouverture et intégration des ports dans leur territoire. Le projet stratégique proposé intègre largement cette dimension mais il est regrettable que la période de consultation sur le projet ait été si courte et inscrite dans une période de fêtes peu propice à sa diffusion, aux échanges et à l'approfondissement des réflexions sur le sujet, amenuisant par conséquent son ambition d'ouverture.

Dès l'introduction du document, il est écrit qu'HAROPA-Ports de Paris doit être positionné comme « un aménageur exemplaire mobilisé sur le dialogue avec les territoires et la performance environnementale ». Je ne peux que partager cette vision et insister plus particulièrement sur les enjeux suivants :

- l'intégration des ports dans leur environnement urbain et naturel
- la performance environnementale et l'information aux riverains
- le développement économique et touristique local

.../...

En matière de méthodologie, je souhaite apporter notamment les quelques éléments de réflexion suivants :

Concevoir avec les territoires

Afin de permettre une meilleure intégration des Ports dans leur environnement, il faut une connaissance mutuelle des identités, des besoins, des objectifs et programmes.

Aujourd'hui, l'outil CLIP (comité local d'information portuaire), quand il existe, est restrictif. Il faut trouver des outils et moyens d'échanges adaptés aux différents interlocuteurs (populations riveraines, villes, associations, clients...) avec des thématiques précises, des rendez-vous réguliers, et des supports d'information continue.

Les aspects de risques (technologiques, inondations...) doivent être traités pour participer à l'établissement d'une confiance mutuelle.

Garantir une exploitation des Ports respectueuse de l'environnement

Plusieurs domaines sont cités : protection des espaces naturels et de la biodiversité, transition énergétique, système d'assainissement. Il faut à ces éléments associer des objectifs de résultat clairs adaptés aux territoires, co-construits avec eux.

L'appartenance de Ports de Paris, représenté par son agence de Bonneuil, au Syndicat Marne Vive et à la Commission Locale de l'Eau Marne Confluence en offre l'opportunité. De plus, la création, par la ville de Saint-Maur, du « Comité Scientifique en vue de la qualité de l'air sur le périmètre élargi du port de Bonneuil » ouvre de nouvelles perspectives en matière de suivi de la qualité de l'air, thématique aujourd'hui non traitée.

En ce qui concerne les stratégies proposées, je voudrais, dans l'esprit des réflexions précédentes, vous alerter sur :

Les orientations de densification et reconfiguration des capacités portuaires.

Celles-ci ne peuvent être acceptées que si elles sont en cohérence avec les attentes et enjeux des territoires, notamment en matière de limitation des nuisances, respect de l'environnement et synergie avec le tissu économique local.

Le développement de l'offre touristique

Elle ne pourra se concevoir que dans un esprit compatible avec l'identité du territoire selon des modes doux, alliant respect, observation et découverte tant du patrimoine naturel, bâti, qu'artisanal ou industriel.

La contractualisation, notamment avec les collectivités, pour « préciser les conditions de mise en œuvre des projets portuaires arrêtés pour le territoire » :

La commune de Saint-Maur a toujours insisté sur la nécessité d'une approche globale des activités tant pour en mesurer les impacts cumulés que pour en gérer l'insertion dans l'environnement humain et naturel. Dès lors il faut accepter d'aller au-delà des seules prescriptions règlementaires imposées (en termes de calendrier et de contenu) pour l'examen ponctuel des demandes d'exploitation. Une contractualisation doit s'appuyer sur une vision globale régulièrement mise à jour.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Sylvain BERRIOS
Sylvain Berrios
Député-Maire de Saint-Maur-des-Fossés